

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Commune de Vaugneray

Introduction

Sommaire

- Conjoncture économique
- Rétrospective 2023
- Fiscalité 2024
- Prospective et état de la dette
- Orientations budgétaires 2024
- Budgets annexes
-

Cadre juridique

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

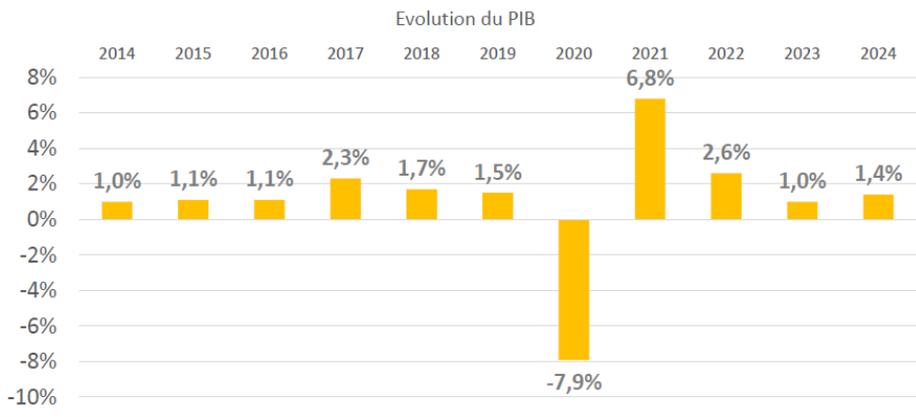
Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel



Conjoncture économique

Situation nationale

Selon les chiffres de l'Insee, la hausse du produit intérieur brut (PIB) ralentit en France pour 2023-2024. La croissance se limiterait à +0,9% en 2023 traduisant le ralentissement important de l'économie lié aux tensions géopolitiques, du climat inflationniste et des marges de manœuvres budgétaires.



Trajectoire du déficit public



En 2022, la dépense publique a dépassé pour la première fois la barre des 1500 Md€. Trois ans après le début de la crise covid, en 2023, le ratio des dépenses publiques rapportées au PIB reste supérieur de deux points à sa moyenne des années 2010-2019.

La situation et les perspectives des finances publiques, juin 2023





Conjoncture économique

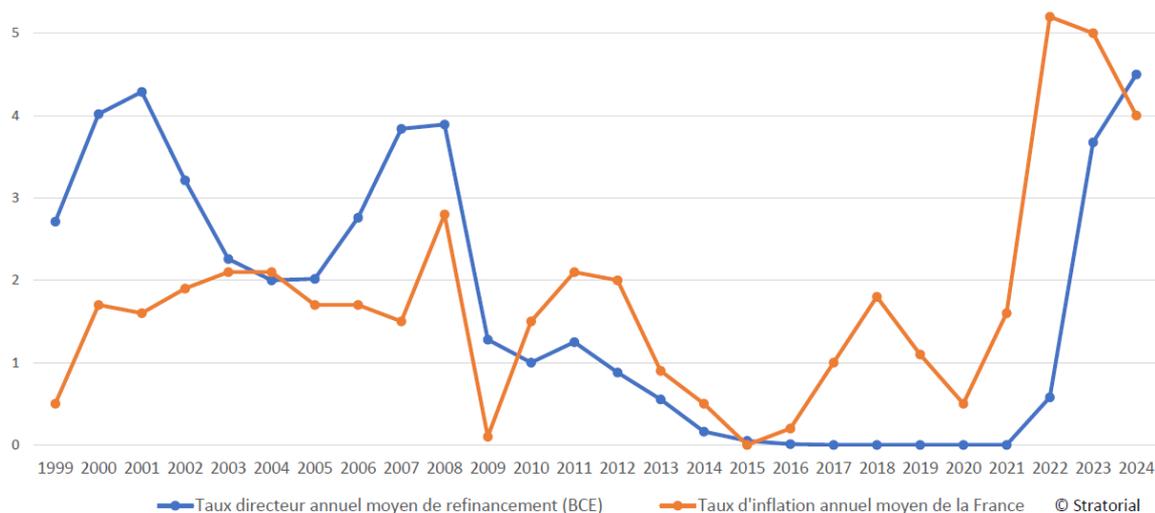
Un taux d'inflation élevé accompagné d'une hausse des taux d'intérêts

En 2022, l'inflation globale annuelle s'était établie à 5,9 %, parmi les plus faibles observées dans l'Union européenne, notamment grâce à la limitation de l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie par la mise en place du bouclier énergétique.

Début 2023, **un regain inflationniste a été observé**. Depuis, le processus de désinflation est engagé en France avec un recul de l'inflation alimentaire notamment. Les prix de l'énergie ont, quant à eux, été plus fluctuants.

Pour la 10^{ème} fois d'affilée, **la banque centrale européenne a relevé ses taux directeurs en septembre 2023**.

Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, son taux principal a été relevé à 4,5%.





Principales mesures de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Objectif déficit public à moins de 3% en 2027

Cette loi définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid.

Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB est prévu d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023).

La loi prévoit notamment :

- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à trois ans maximum à partir de 2024) et ne pourront être prolongées qu'après une évaluation ;
- le cadre financier pluriannuel de l'État et des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027, donc de possible diminution ;
- la trajectoire 2023-2027 des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (près de 55 millions d'euros en 2023 pour atteindre plus de 56 millions en 2027) ;

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) (article 17)

Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer une nouvelle fois à la réduction du déficit public par une maîtrise de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Objectif national pour les collectivités

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2 %	+1,5%	+1,3%	+1,3%



Principales mesures de la loi de finances 2024

Reconduction de l'amortisseur électricité (Article 225)

L'article prévoit la possibilité de prolonger le dispositif d'amortisseur électricité en 2024.

Pour rappel, l'« amortisseur électricité », créé en 2023, permet à l'État de prendre en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales dès lors que le prix par MWh (mégawatheure) de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») souscrit dépasse un certain niveau de référence. Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.

En 2024, l'État prend en charge 75 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 250 €/MWh, sans limitation de l'aide, c'est à dire qu'il n'y a pas de niveau plafond comme en 2023. Pour les très petites collectivités, l'État prend en charge 100 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie au-delà de 230 €/MWh.

Pour en bénéficier, une attestation sur l'honneur doit être remplie et envoyée au fournisseur d'énergie au plus tard le 31 mars 2024.

Modification des modalités de répartitions de la dotation pour les titres sécurisés (article 244)

La définition des nouvelles modalités est renvoyée à un décret mais la loi continue néanmoins de fixer comme critères principaux, le nombre de stations, le nombre de demandes, le nombre de mises à disposition d'un moyen d'identification électronique et l'inscription à un module dématérialisé de prise de rendez-vous.

Prolongation pour un an du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (article 234)

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires a été mis en place en 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour soutenir la mise en place d'activités organisées sur le temps dégagé en fin de journée par la réforme. Depuis, la plupart des communes sont revenues au rythme de 4 jours et n'en bénéficient donc plus.

Sur l'année scolaire 2021-2022, 1 462 communes le perçoivent encore pour un montant total de 41 millions d'euros.

Cet article prévoit sa suppression pour l'année scolaire 2025-2026.



Principales mesures de la loi de finances 2024

Exonération de TFPB pour les logements sociaux faisant l'objet de gros travaux de rénovation énergétique (article 71)

Il existe actuellement une exonération obligatoire de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 15 ans (et même 25 ou 30 ans selon certaines conditions) applicable aux constructions neuves de logements sociaux.

Cet article étend cette exonération obligatoire de 15 ans (portée à 25 ans pour les travaux faisant l'objet d'une demande d'agrément entre le 01/01/2024 et le 31/12/2026) aux logements sociaux remplissant trois conditions :

- être achevés depuis au moins 40 ans à la date de dépôt de la demande d'agrément des travaux de rénovation lourde,
- avoir un niveau de performance énergétique et environnementale correspondant aux classes E, F ou G avant les travaux et classes A ou B après,
- faire l'objet d'une décision d'agrément à partir du 01/01/2024.

Publication obligatoire d'un « budget vert » pour les collectivités de plus de 3 500 habitants (article 191)

À compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (ou CFU) des collectivités locales (ainsi que des groupements et des établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants devront comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ce document permettra de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.

Un modèle de « budget vert » devrait être fixé par arrêté ministériel après concertation avec les associations d'élus et un décret viendra en préciser les modalités d'application. Cette publication reste facultative pour les collectivités de moins de 3 500 habitants et pour les budgets primitifs.

1

Rétrospective 2023



BP - RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Section de fonctionnement	
Recettes (A)	5 237 519, 48 €
Dépenses (B)	4 777 896, 54 €
Résultat (C= A-B)	459 622, 94 €
Résultat reporté (D)	261 227, 01 €
Résultat clôture (E = C+D)	720 849, 95 €

Section d'investissement	
Recettes (A)	1 186 445, 68 €
Dépenses (B)	1 284 580, 65 €
Résultat (C= A-B)	- 98 134, 97 €
Résultat reporté (D)	- 404 022,10€
Résultat clôture (E' = C+D)	-502 157, 07 €

Solde 2023 (E+E')	+218 692, 88 €
--------------------------	----------------

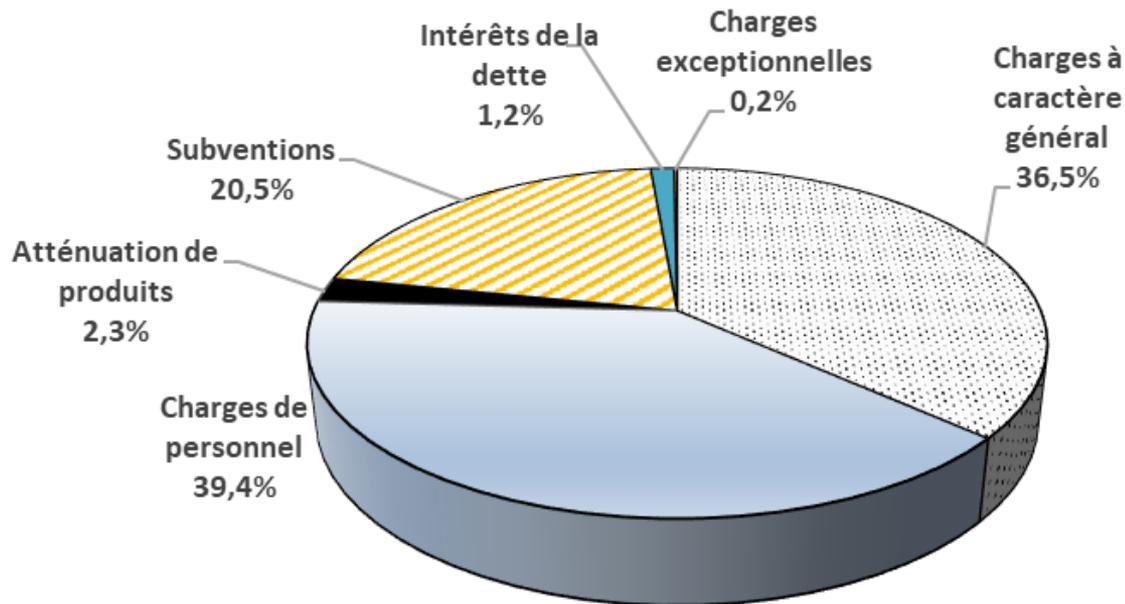
Section de fonctionnement (hors opérations d'ordre) – dépenses

		2020	2021	2022	2023		Evolution 2023/2022
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	
011	Charges à caractère général	1 096 372	1 107 494,36	1 555 407	1 641 387	1 640 916	+5,5%
012	Charges de personnel	1 578 558	1 655 561	1 754 877	1 835 210	1 767 732	+0,7%
014	Atténuation de produits	155 106	166 718	102 971	105 000	101 605	-1,3%
65	Subventions	763 775	759 924	760 955	967 946	918 929	+20,8%
Total Charges de gestion		3 593 812	3 689 698	4 174 209	4 549 543	4 429 182	+6,1%
66	Intérêts de la dette	72 143	75 117	67 736	61 000	54 786	-19,1%
67	Charges exceptionnelles	9 085	548	5 343	10 000	7 460	+39,6%
Dépenses réelles de fonctionnement		3 675 040	3 765 363	4 247 288	4 620 543	4 491 428	+5,7%
DRF par habitant		646	645	707		725	

Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de +5,7% par rapport à 2022.

Zoom sur la section de fonctionnement – dépenses

Répartition des dépenses au compte administratif



Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent en 2023 de **+ 5,70 %** par rapport au compte administratif 2022. Elles s'établiraient à 4 491 428 €.

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses (39,40%) suivi des charges à caractère général (36,50%) et subventions (20,50%).

Section de fonctionnement – dépenses – charges à caractère général

		2020	2021	2022	2023		Evolution réalisé 2023/2022
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	
60	Achat de fournitures	405 865	456 516	767 754	822 064	724 097	-43 658
	dont fluides	227 278	223 315	427 562	464 477	383 355	-44 206
6042	dont achat de prestation de service	0	125 169	178 523	185 301	195 767	+17 244
61-62	Services extérieurs	642 027	600 884	737 519	759 109	857 969	+120 450
615	Entretien et réparation	212 509	187 946	273 478	360 523	390 121	+116 642
611	Contrats de prestation de service	108 515	109 125	91 828	91 790	93 116	+1 288
624	Transports	105 652	71 760	24 557	1 921	7 370	-17 187
63	Autres impôts et taxes	48 481	50 095	50 133	60 214	58 850	+8 717
011	Total Charges à caractère générale	1 096 372	1 107 494	1 555 407	1 641 387	1 640 916	+85 509

Les objectifs de réduction des consommations d'énergie ont été atteints avec une baisse significative par rapport à 2022.

Les achats de prestation de service (marché de restauration scolaire) ont été augmenté par l'application de la formule de révision et une augmentation du nombre de convives

Section de fonctionnement – dépenses – charges à caractère général - fluides

		2020	2021	2022	2023		Evolution réalisé 2023/2022
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	
	Fluides	227 278	223 315	427 562	464 477	383 355	-10,3%
60611	Eau et assainissement	16 146	28 492	38 886	33 800	26 223	-32,6%
60612	Energie - Electricité	180 077	162 444	344 699	392 967	324 332	-5,9%
60621	combustibles	2 534	4 009	6 406	7 304	9 403	+46,8%
60622	carburants	18 305	21 809	28 706	30 406	19 928	-30,6%
6061	autres fluides	10 216	6 561	8 865	0	3 470	-60,9%

Section de fonctionnement – dépenses de personnel

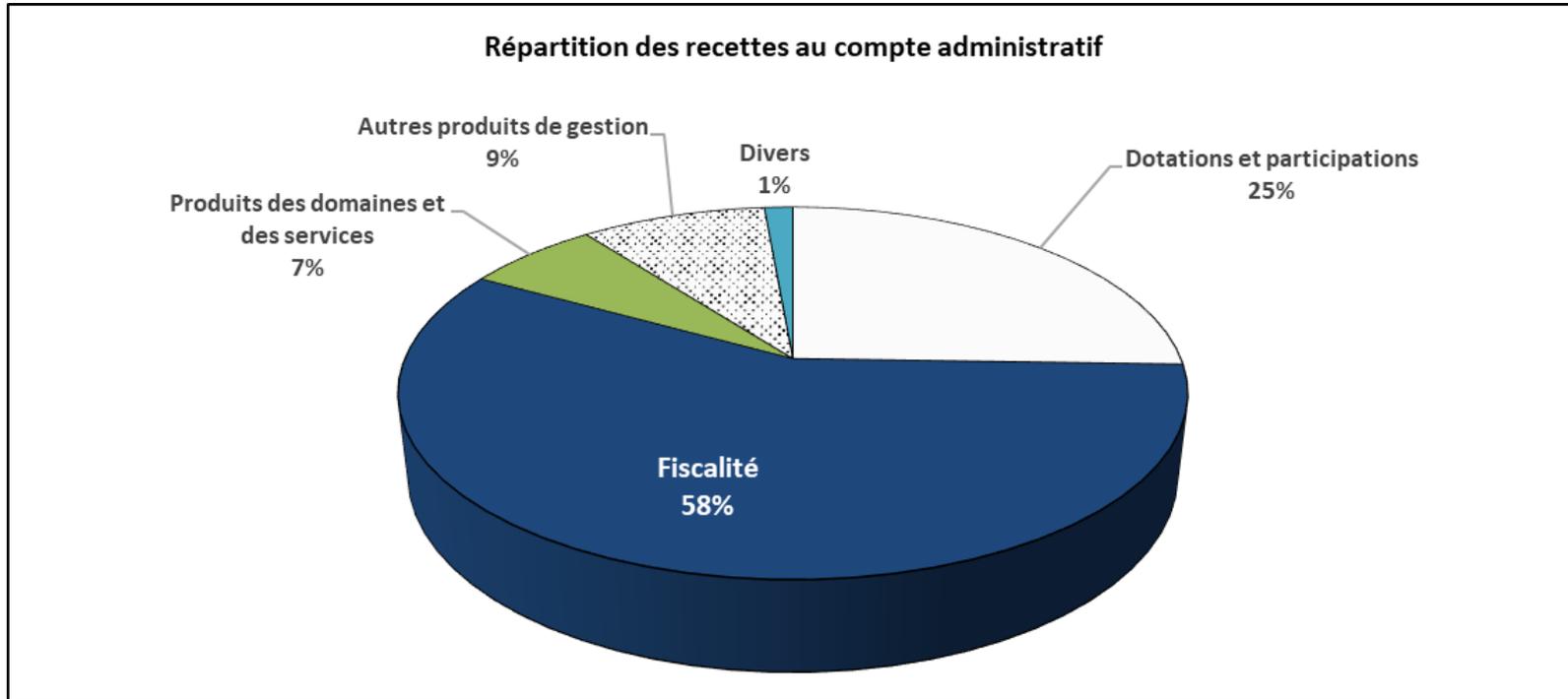
	2020	2021	2022	2023		Evol. 2023/2022
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	
012 - Charges de personnel	1 578 558	1 655 561	1 754 877	1 835 210	1 767 732	0,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	3 675 040	3 765 363	4 247 288	4 620 543	4 491 428	
Part des dépenses de personnel	43,0%	44,0%	41,3%	39,7%	39,4%	

Les dépenses de personnes représentent 40,60% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de +0,7 % par rapport au CA 2022.

Section de fonctionnement (hors opérations d'ordre) – recettes

	2020	2021	2022		2023		Evolution 2023/2022
	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	BP	Réalisé	
70 Produits du domaine et des sces	215 697	263 646	271 000	323 826	271 000	336 518	+3,9%
73 Fiscalité	2 523 458	2 737 800	2 613 441	2 722 177	2 823 441	2 973 610	+9,2%
74 Dotations et participations	1 096 763	1 070 261	1 043 600	1 085 865	1 238 500	1 317 302	+21,3%
75 Loyers - redevances	469 035	535 258	505 000	527 734	480 000	468 959	-11,1%
013 Atténuation de charges	32 006	34 444	25 000	50 928	25 000	25 618	-49,7%
Produits de gestion	4 336 959	4 641 409	4 458 041	4 710 530	4 837 941	5 122 007	+8,7%
77 Produits exceptionnels	8 460	117 479	100 000	10 465	60 000	46 237	+341,8%
Recettes réelles de fonctionnement	4 345 419	4 758 889	4 558 041	4 720 994	4 897 941	5 168 244	+9,5%

Section de fonctionnement (hors opérations d'ordre) – recettes



Les recettes sont principalement issues de la fiscalité locale (58%) et des dotations (25%).

Section de fonctionnement – recettes – la fiscalité

	2020	2021	2022	2023		
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	Tx de réal.
Impôts locaux	1 919 454	2 022 951	2 107 642	2 300 000	2 416 885	105%
Autres impôts et taxes	481 711	592 498	492 085	401 000	434 220	108%
<i>dont taxe add. sur les droits de mutation</i>	<i>330 787</i>	<i>429 249</i>	<i>326 498</i>	<i>250 000</i>	<i>215 709</i>	86%
<i>dont taxe sur la conso. finale d'électricité</i>	<i>118 139</i>	<i>128 177</i>	<i>130 783</i>	<i>120 000</i>	<i>182 248</i>	152%
Fiscalité reversée	122 293	122 351	122 450	122 441	122 505	100%
Total produit de la fiscalité	2 523 458	2 737 800	2 722 177	2 823 441	2 973 610	105%

Le produit fiscal varie grâce à l'augmentation du taux de TFPB et la revalorisation des bases. On note une baisse importante des droits de mutation qui n'arrivent même pas à la prévision budgétaire.

Section de fonctionnement – recettes – la fiscalité

Taxe d'Habitation

	2020	2021*	2022	2023
Base	9 351 375	392 498	374 217	563 285
Taux	10,3%	10,3%	10,3%	10,3%
Produit	963 192	40 427	38 544	58 018
Evolution des bases	1,6%		-4,7%	3,4%

Taxe Foncière Bâti

	2020	2021*	2022	2023
Base	6 130 536	6 340 912	6 526 605	7 028 805
Taux	14,89%	25,92%	25,92%	27,92%
Produit	913 395	1 635 489	1 685 108	1 957 510

Taxe Foncière Non Bâti

	2020	2021	2022	2023
Base	91 074	97 842	101 169	104 007
Taux	41,04%	41,04%	41,04%	41,04%
Produit	37 377	40 154	41 520	42 684

Le produit exceptionnel de taxe d'habitation s'explique par les erreurs dans la mise en place de la déclaration « gérer mon bien »

L'évolution des bases font en principe l'objet d'une revalorisation physique (nouvelles constructions) et par application d'indice des prix à la consommation.

En 2024, cette revalorisation sera de +3,9% uniquement sur la partie contribuables des locaux d'habitation.

Section de fonctionnement – recettes

	2020	2021	2022	2023		
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	Tx de réal.
Cantine - périscolaire	158 074	188 150	246 577	210 000	261 262	124%
Autres prestations de services	57 623	75 496	77 249	61 000	75 256	123%
Prestations de services	215 697	263 646	323 826	271 000	336 518	124%

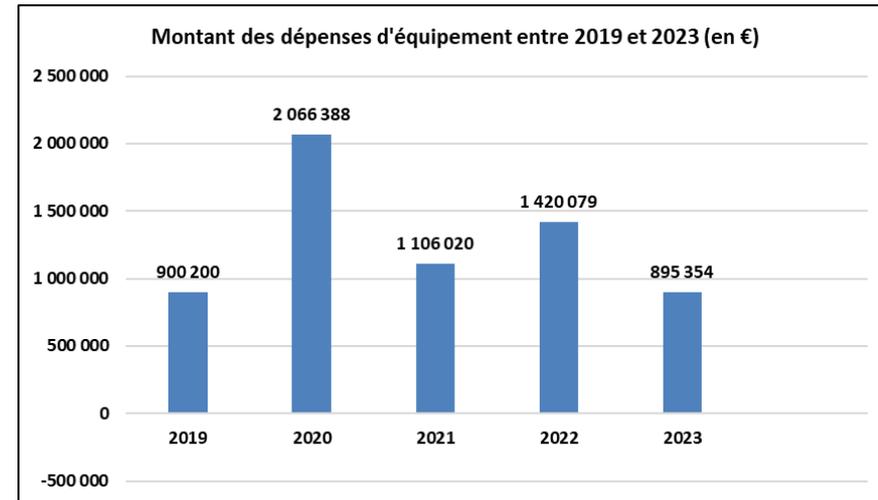
L'augmentation des recettes confirme la hausse de fréquentation des services périscolaires et la hausse du tarifs de la restauration (+5%) décidée à compter de septembre 2022.

	2020	2021	2022	2023		
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	Réalisé	Tx de réal.
Revenu des immeubles	459 076	527 999	518 833	468 000	457 496	98%
Autres prestations de services	9 959	7 259	8 901	12 000	11 463	96%
Autres produits de gestion	469 035	535 258	527 734	480 000	468 959	97,7%

Concernant les locations, une baisse des loyers s'explique en partie par la fin du bail de la poste depuis mars 2023,

Section d'investissement – dépenses

		BP	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	9 375,96
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	6 845,94
0033	Aménagements bâtiments sportifs	58 199,62	24 151,80
0044	Salle Clos des Visitandines	763 065,82	14 468,38
0048	Accès nouvelles technologies	18 000,00	17 626,49
0050	Stade et divers équipements sportifs	38 445,05	7 838,51
0054	Terrains communaux	255 000,00	61 085,82
0057	Tiers lieu	13 331,35	12 729,98
0058	Maison médicale	130 000,00	111 803,08
0059	Col de la Fausse	140 000,00	0,00
0060	Eclairage public	114 159,60	80 364,20
0069	Aménagements parc locatif communal	199 855,35	166 270,70
0101	Travaux aux écoles	216 385,75	211 458,61
0102	Construction bâtiments scolaires	388,80	388,80
0143	Travaux dans salles municipales	40 000,00	33 557,28
0144	Travaux bâtiments communaux	400 735,56	62 536,06
0714	Voirie générale	60 000,00	54 206,75
0719	Eaux pluviales	264 000,00	20 645,61
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 723 566,90	895 353,97



L'année 2023 a été marquée une baisse des dépenses d'investissement.

Zoom sur la section d'investissement – côté recettes

		2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 237 937	438 202	909 950	702 500	-22,8%
10222	<i>FCTVA</i>	209 260	157 692	259 512	169 070	-34,9%
10226	<i>Taxes d'aménagement</i>	114 425	99 538	87 692	74 047	-15,6%
1068	<i>Excédent de fct reportés</i>	914 252	180 972	562 746	459 382	-18,4%
13	Subventions d'investissement reçues	283 066	237 793	293 049	181 760	-38,0%
16	Emprunts	1 106 091	600 938	4 050	2 760	-31,9%
	<i>Emprunts hors cautions</i>	1 100 192	600 000	0	0	
165	<i>Dépôts et cautionnement</i>	5 898	938	4 050	2 760	-31,9%
Recettes réelles d'investissement		2 642 165	1 347 539	1 207 049	892 002	-10,4%

2

Prospectives et évolution de la dette

ANALYSE RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE

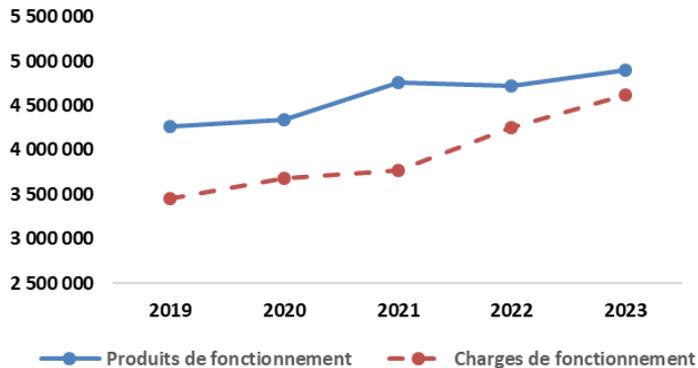
	2020	2021	2022	2023
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Produits de fonctionnement	4 345 419	4 758 889	4 720 994	5 168 244
Charges de fonctionnement	3 675 040	3 765 363	4 247 288	4 491 428
Epargne Brute (CAF)	670 379	993 526	473 706	676 815
<i>Taux d'épargne brute</i>	15%	21%	10%	13%
Encours de dette	2 629 354	3 400 837	3 625 762	3 279 013
<i>Capacité de désendettement</i>	3,9	3,4	7,7	4,8

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement, correspond la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Ce solde est utilisé pour le rembourser le capital de la dette et financer investissements.

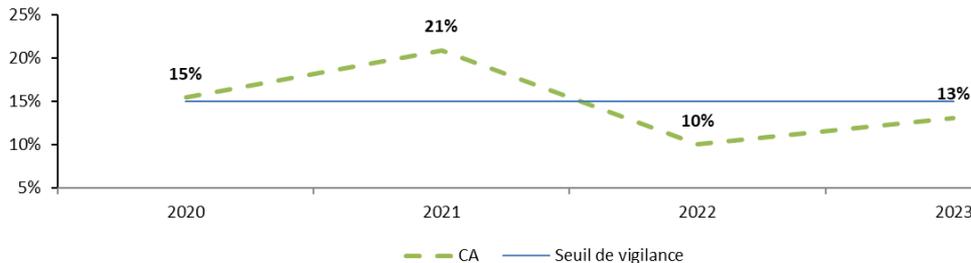
Le taux d'épargne brute, rapporte le montant de l'épargne brute aux recettes de fonctionnement.
Le seuil de 15% est généralement admis comme un seuil de vigilance.

ANALYSE RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE

Evolution des produits et charges de fonctionnement

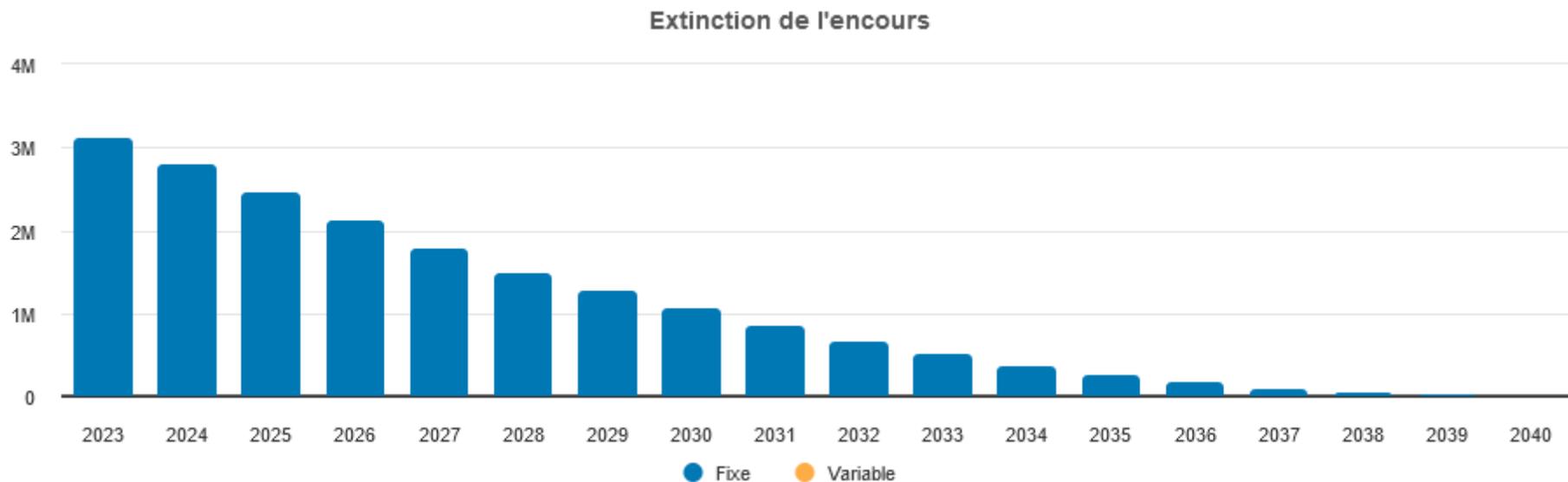


Evolution du taux d'épargne brute au compte administratif

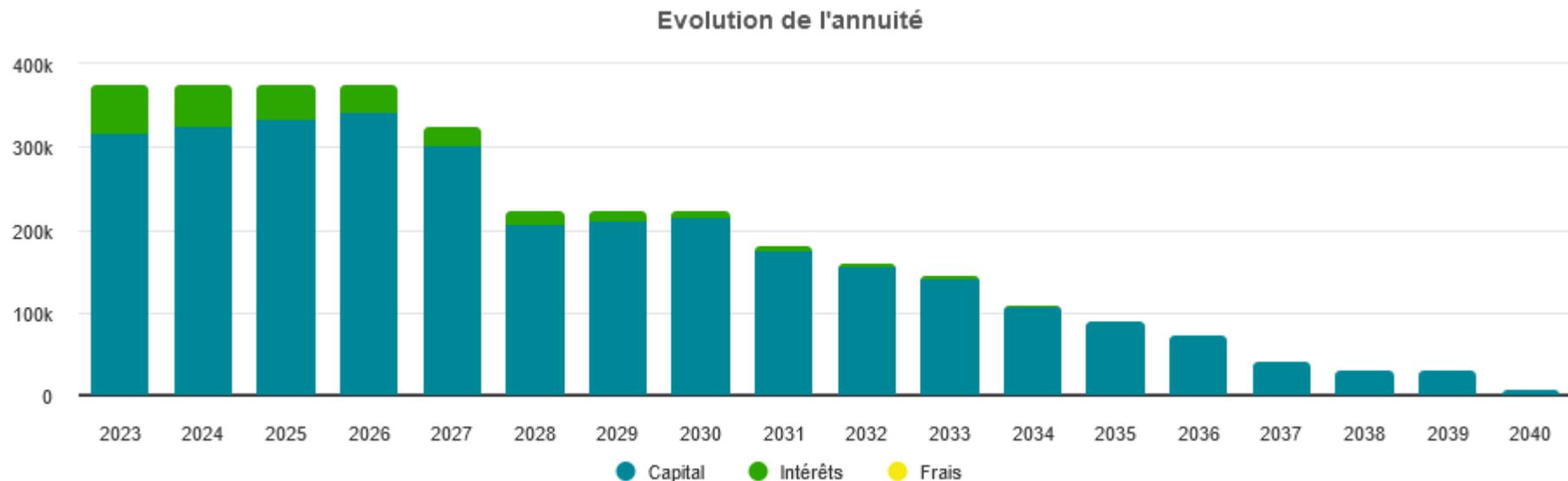


La situation financière de la commune s'améliore mais la section de fonctionnement reste préoccupante. Le taux d'épargne brute atteint 13% et la commune améliore sa capacité de désendettement en passant de 7,7 années à 4,8 années.

Zoom sur la dette du budget principal



Zoom sur la dette du budget principal



ANALYSE PROSPECTIVE DE LA COMMUNE

	CA 2022		CA 2023		BP 2024		BP 2025		BP 2026	
Recettes de fonctionnement	4 720 314,00	-1,2	5 169 285,00	9,5	5 065 213,16	-2,0	5 195 776,80	2,6	5 330 859,54	2,6
D.G.F (7411)	709 157,00	1,8	709 524,00	0,2	710 943,05	0,2	712 364,93	0,2	713 789,66	0,2
Impôts locaux (73111)	2 107 642,00	4,2	2 416 240,00	9,0	2 512 889,60	4,0	2 613 405,18	4,0	2 717 941,39	4,0
Taxes divers (7318....., 7381)	614 534,00	-14,1	557 370,00	2,0	568 517,40	2,0	579 887,75	2,0	591 485,50	2,0
Participations et autres attributions (74 sauf 7411)	376 708,00	0,8	424 777,00	1,0	429 024,77	1,0	433 315,02	1,0	437 648,17	1,0
Produits des services du domaine 70	323 932,00	22,9	336 518,00	1,0	339 883,18	1,0	343 282,01	1,0	346 714,83	1,0
Rbt/charges de personnel 6419, 74711	50 927,00	47,9	25 618,00	0,0	25 618,00	0,0	25 618,00	0,0	25 618,00	0,0
Autres produits 75	526 950,00	-1,6	468 958,00	2,0	478 337,16	2,0	487 903,90	2,0	497 661,98	2,0
Produits except	10 464,00	-92,3	230 280,00	0,0		0,0	-	0,0	-	0,0
Dépenses de gestion	4 179 550,00	11,7	4 429 181,16	5,6	4 455 474,12	0,6	4 554 077,48	2,2	4 655 098,92	2,2
charges de personnel (012)	1 754 876,00	6,0	1 767 732,00	0,7	1 820 763,96	3,0	1 875 386,88	3,0	1 931 648,49	3,0
charges à caractère général (011)	1 210 708,00	28,1	1 316 583,34	8,7	1 336 332,09	1,5	1 356 377,07	1,5	1 376 722,73	1,5
Energie électricité	344 698,00	112,8	324 331,66	-5,9	259 465,33	-20,0	264 654,63	2,0	269 947,73	2,0
Atténuation de produit (art 55 SRU et FPIC)	102 971,00	-38,2	101 605,00	0,0	101 605,00	0,0	101 605,00	0,0	101 605,00	0,0
autres charges gestion courante (65)	760 954,00	0,1	918 929,16	2,0	937 307,74	2,0	956 053,90	2,0	975 174,98	2,0
charges exceptionnelles (67)	5 343,00									

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA COMMUNE

ANALYSE PROSPECTIVE	CA2022	% évol. 21/22	CA2023	% évol. 22/23	BP 2024	% évol. 23/24	BP 2025	% évol. 24/25	BP 2026	% évol. 25/26
Recettes de fonctionnement	4 720 314	- 1	5 169 285	10	5 065 213	- 2	5 195 777	3	5 330 860	3
Nouvelle recette de fonctionnement										
Dépenses de gestion	4 179 550	13	4 429 181	6	4 455 474	1	4 554 077	2	4 655 099	2
Nouvelle dépense de fonctionnement										
EPARGNE DE GESTION	540 764	- 50	740 104	37	609 739	- 18	641 699	5	675 761	5
Intérêts totaux emprunts	67 735	- 10	54 785	- 19	50 479	- 8	44 689	- 11	44 537	- 0
intérêt de la dette ancienne (c/66)	67 735	- 10	54 785	- 19	50 262	- 8	41 672	- 17	32 770	- 21
intérêt de la dette nouvelle (c/66)			-		217		3 017		11 767	
EPARGNE BRUTE	473 029	- 53	685 319	45	559 260	- 18	597 010	7	631 223	6
Remboursement capital emprunts	347 627	- 8	318 108	- 8	326 680	3	337 803	3	354 623	5
remboursement dette ancienne c/16	347 627		318 108		326 398		334 988		343 891	
remboursement dette nouvelle c/16					282		2 815		10 732	
Annuité de la dette	415 362	- 8	372 893	- 10	377 159	1	382 493	1	399 160	4
dont annuité dette nouvelle	-		-		499		5 833		22 499	
EPARGNE DISPONIBLE	125 402		367 211		232 580		259 207		276 600	

	CA2022	21/22	CA2023	22/23	BP 2024	23/24	BP 2025	24/25	BP 2026	25/26
ANALYSE PROSPECTIVE										
Recettes d'investissement	640 252	13	429 859	- 33	193 200	- 55	654 200	239	516 200	- 21
FCTVA	259 512	65	169 070	- 35	88 200	- 48	139 200	58	151 200	9
Taxe d'aménagement	87 692		74 047		100 000		100 000		100 000	
subventions et autres particip. (13)	293 048	- 5	186 742	- 36	5 000	- 97	415 000	8 200	265 000	- 36
autres recettes définitives										
Cession d'immo										
Dépenses d'investissement	1 420 072	28	895 344	- 37	735 000	- 18	1 160 000	58	1 260 000	9
acquisitions et travaux (20, 21, 23, 45)	1 420 072	28	895 344	- 37	735 000	- 18	1 160 000	58	1 260 000	9
autres dépenses d'investissement (frais d'études)	-		-		-		-		-	
dépenses imprévues (020)										
BESOIN DE FINANCEMENT	779 820	44	465 485	- 40	541 800	16	505 800	- 7	743 800	47
Emprunt (hors refinancement de dette) c/16	4 050		2 760		80 000		250 000		460 000	
SOLDE = épargne dispo + emprunt - besoin de financement	- 650 368		- 95 514		- 229 220		3 407		- 7 200	
Remboursements anticipés										
Emprunt pour refinancement de dette										
SOLDE DE L'EXERCICE	- 650 368		- 95 514		- 229 220		3 407		- 7 200	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	976 906		326 538		231 024		1 804		5 211	
RESULTAT DE CLOTURE (Fds de roulement)	326 538		231 024		1 804		5 211		- 1 989	

3

Orientations budgétaires

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Afin d'offrir à chaque habitant une parfaite équité d'accès aux services publics et une égalité de traitement, outre les actions courantes conduites par la commune, il est précisé que les orientations du budget 2024 porteront sur les objectifs suivants :

Soutien à l'éducation et à la jeunesse

Participer à la protection de l'environnement et à la transition énergétique

Développer des actions culturelles permettant la rencontre et la mobilisation des habitants

Maintenir la qualité d'accueil des équipements de la commune

Promouvoir une offre de logements et des aménagements fonciers correspondant aux besoins du Programme Local de l'Habitat

Accompagner l'ensemble des politiques sociales et d'insertion afin de briser l'isolement des personnes en difficulté

Favoriser le développement des commerces, le soutien aux associations communales et le maintien des services publics sur la commune

Améliorer la communication des services de la commune

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget 2024 se poursuit avec des opérations lancées en 2023.

- Construction du pôle santé - 2 400 000 €
- Création d'un lieu d'exposition au monastère des Visitandines – 700 000 €
- Acquisition d'une maison au col de la Fausse et son aménagement – 140 000 €
- Acquisition du local, boulevard des Lavandières et son aménagement – 60 000 €
- Travaux dans les écoles dont l'aménagement de la cour maternelle - 50 000 €
- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la déserte – 200 000 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Acquisition de terrain pour la construction d'une école
- Réflexion sur le stade et ses équipements
- Travaux de rénovation des bâtiments communaux
- Création d'un réseau de chaleur

3

Fiscalité

Fiscalité et taux d'imposition

Taxe d'Habitation

	2022	2023	2024
Base	374 217	563 285	388 811
Taux	10,3%	10,3%	10,3%
Produit	38 544	58 018	40 048

Taxe Foncière Non Bâti

	2022	2023	2024
Base	101 169	104 007	107 455
Taux	41,04%	41,04%	41,04%
Produit	41 520	42 684	44 099

Taxe Foncière Bâti

	2022	2023	2024
Base	6 526 605	7 028 805	7 261 810
Taux	25,92%	27,92%	27,92%
Produit	1 685 108	1 957 510	2 027 497
Effet coefficient correcteur sur les bases de TF		356 960	375 332
Effet Coco sur les bases des Ets Industriels			7 036
Produit de taxe foncière		2 314 470	2 402 830

La revalorisation des bases est de 3,9 % pour 2024.

Le produit fiscal attendu est estimé à 2 486 977 € (+3%).

	Proposition taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,92%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41, 04%

Compte tenu de l'instabilité de l'évolution des recettes de fonctionnements, la question se pose d'une nouvelle augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

3

Budget annexe PLH



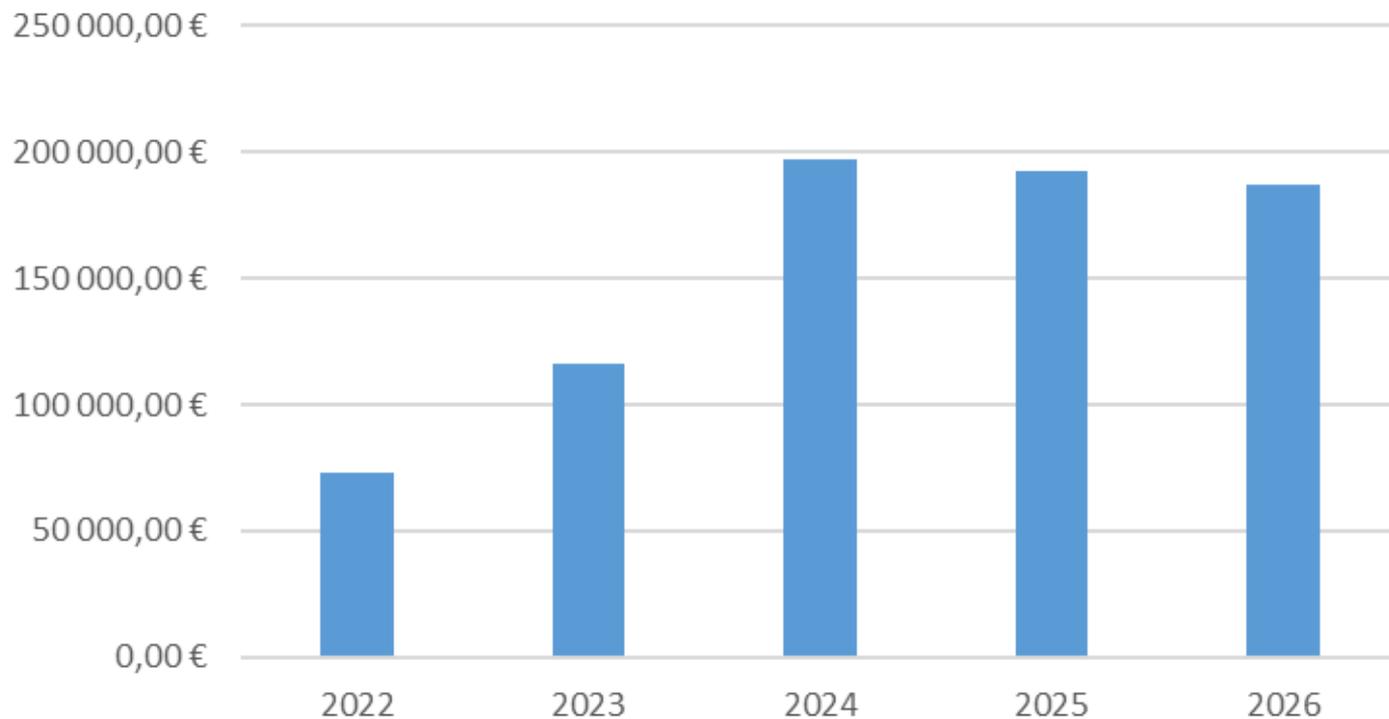
PLH - RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Section de fonctionnement	
Recettes (A)	284 991, 67 €
Dépenses (B)	228 720, 59 €
Résultat (C= A-B)	56 271, 08 €
Résultat reporté (D)	0 €
Résultat clôture (E = C+D)	56 271, 08 €

Section d'investissement	
Recettes (A)	688 682, 74 €
Dépenses (B)	1 163 909, 04 €
Résultat (C= A-B)	- 475 226, 30 €
Résultat reporté (D)	296 136, 34 €
Résultat clôture (E' = C+D)	-179 089, 96 €

Solde 2023 (E+E')	- 122 818, 88 €
--------------------------	-----------------

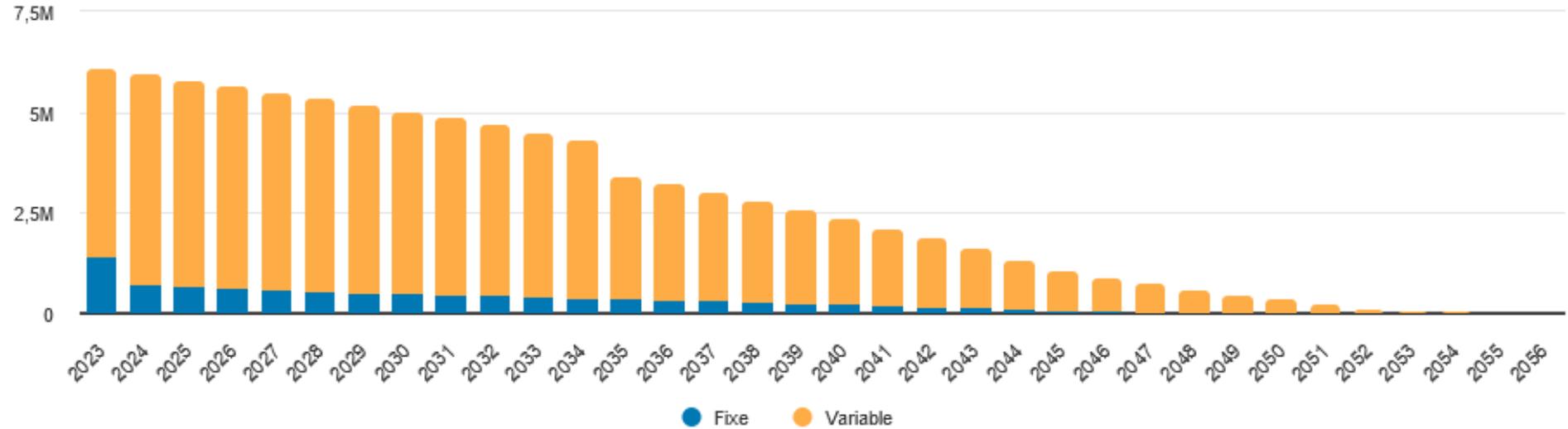
Evolution des intérêts de la dette budget PLH



2022	2023	2024	2025	2026
72 755,39 €	116 131,63 €	196 992,81 €	192 210,66 €	187 188,59 €

Zoom sur la dette du budget annexe PLH

Extinction de l'encours



3

Budget annexe Pôle santé



Création d'un pôle santé

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Maitrise d'œuvre / travaux	2 250 000 €	Vente des lots	1 300 000 €
		FCTVA	150 000 €
		Subvention départ (notifiée)	140 000 €
		Emprunt	1 110 000 €
Total	2 700 000 €	Total	2 700 000 €